



REEMPLACEMENT DES TELESKIS DU GLACIER DE LA GIROSE PAR UN TELEPHERIQUE

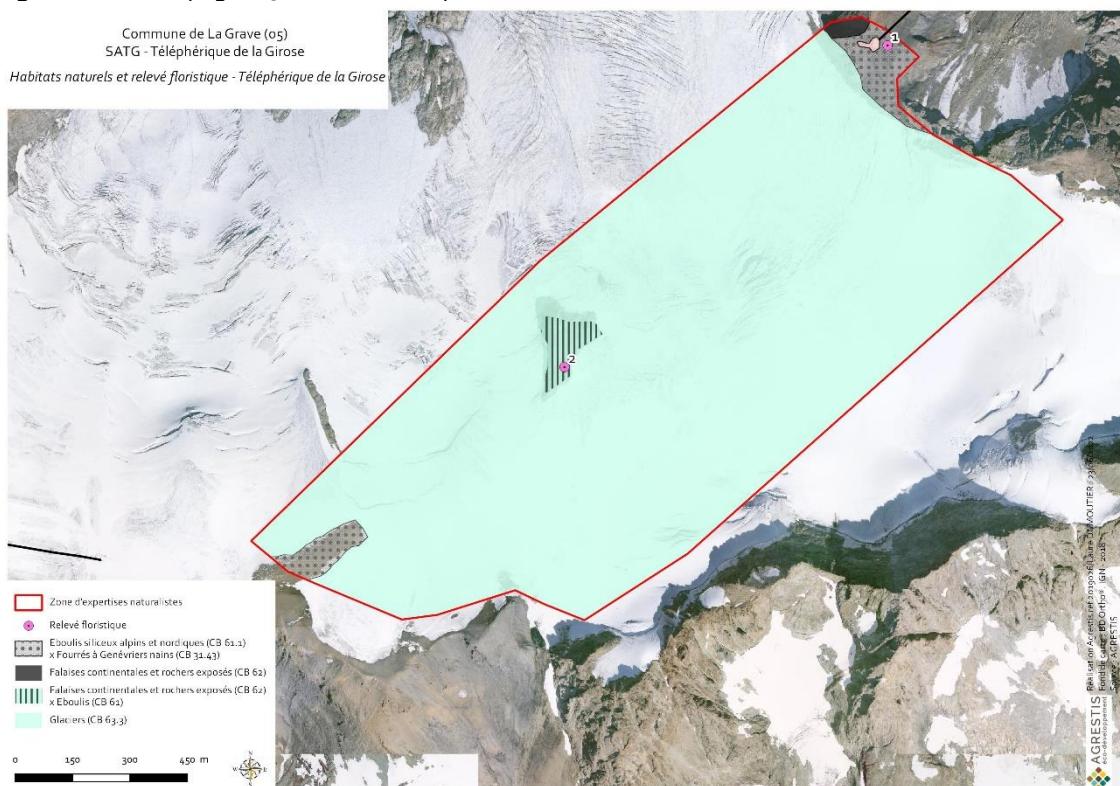
NOTE TECHNIQUE SUR LE REPERAGE ET LA PROTECTION DE L'ANDROSACE PUBESCENTE (DU DAUPHINE)

23 octobre 2023

1 > INVENTAIRES BOTANIQUES DE L'ETUDE D'IMPACT

Rappelons que le relevé floristique « AGRESTIS » localisé en page 179 de l'étude d'impact (voir extrait ci-dessous), correspond au point de **relevé phytosociologique suivant la méthode Braun-Blanquet**, permettant la **qualification de l'habitat naturel (communauté d'espèces, caractéristique d'un habitat, qualifié sur la base des espèces dominantes)**. Ce n'est absolument pas le seul point prospecté sur la zone d'implantation potentielle du projet (secteurs sur lesquels les éléments de projet sont techniquement envisagés), pour la recherche d'espèces patrimoniales !

Figure 1 Extrait page 179 de l'étude d'impact



Les 5 espèces caractérisant ce relevé phytosociologique correspondent aux espèces déterminantes, sur ce seul relevé, permettant de qualifier l'habitat naturel. **Ce relevé n'a donc vocation qu'à qualifier l'habitat.**

Ce n'est que dans un second temps que **le parcours de la zone d'implantation potentielle du projet** permet de rechercher et de contacter, ou pas, **les espèces qualifiées de patrimoniales**. Ce parcours, particulièrement concentré sur la zone de travaux possible, n'a pas permis de contacter L'Androsace pubescente (ou du Dauphiné)

Les méthodes et la pression d'inventaires des relevés d'Agrestis ainsi que le périmètre de prospection, n'ont pas été remises en cause par l'Autorité environnementale dans son avis du 20/10/2022. Le « Mémoire en réponse » à cet avis, versé au dossier d'enquête publique apporte les quelques précisions recommandées par l'autorité environnementale (page 12 et suivante du mémoire en réponse).

Les relevés d'Agrestis ont été réalisés en totale indépendance, sans aucune pression de quelque sorte que ce soit de la part du Maître d'ouvrage du projet. Nos bureaux d'études en environnement ne prennent pas position sur la pertinence d'un projet. Leurs prérogatives se bornent à constater les enjeux, analyser les effets du projet et proposer au Maître d'ouvrage les mesures techniques pour éviter, réduire ou compenser ces effets. »

2 > PROSPECTIONS PREALABLES A L'ENGAGEMENT DU CHANTIER ET REPERAGE DE MISE EN DEFENS

(Voir traces de prospections en Annexe)

Les éléments communiqués dans le cadre de l'enquête publique et plus tardivement dans le cadre d'une **expertise LECA CNRS de Juillet 2023** (en présence de l'OFB), **confirment bien l'absence de station d'Androsace pubescente (ou du Dauphiné), dans la zone de travaux.** Cette expertise, conclut toutefois que **des stations d'Androsace ont été contactées en dehors de la zone de travaux que nous avions prospectée.**

L'OFB ayant refusé de communiquer les points GPS de ces stations, nous avons procédé, sur demande de la SATG, à un inventaire complémentaire afin de **repérer et marquer** sur site les stations d'Androsace

Leur localisation hors de la zone de travaux, ont été confirmées sur le terrain par une botaniste d'Agrestis :

- > **Le 31/07/2023 :** repérage préalable des 5 stations, correspondant aux présentations graphiques disponibles de l'expertise LECA-CNRS.



Photo 1 Stations d'Androsace, localisées et marquées

Carte 1 Localisation des stations d'Androsace et des dispositifs de protection et de mise en défens



Implantation socles du pylône

Station d'Androsace pubescente (du Dauphiné)

Ecran pare-bloc

Installations de chantier

Filets de mise en défens des stations d'Androsace

Grillage de stabilisation plaqué au sol

- > **Le 20/09/2023** : Implantation des mises en défens, avec des filets



Photo 2 Mise en défens contre l'intrusion des entreprises dans la zone de présence des stations d'Androsaces

Nom et qualité des intervenants

Ces inventaires de prospection préalables ont été réalisés par :

- > **Kira BÜLHOFF, Ingénierie écologue**
MASTER en Biodiversité, Ecologie et Environnement (Université Joseph Fourier, Grenoble) – 2013 - 2015
Licence en biologie à l'Université de Ruhr (Allemagne) et à l'Université des Sciences et Technologies (Norvège) – 2009 – 2013.
Ancienne membre du Conseil d'administration de Gentiana, société botanique dauphinoise (2017-2020).

Les parcours de repérage et de marquage des stations inventorierées par l'expertise LECA CNRS et l'OFB en Juillet 2023, sont présentés sur la carte en page suivante

Carte 2 Parcours de repérage et de marquage des stations inventoriées par l'expertise LECA CNRS et l'OFB en Juillet 2023



Implantation socles du pylône



Station d'Androsace pubescente (du Dauphiné)



Parcours de repérage et de marquage



Point de forages géotechniques

3 > PROTOCOLE DE MISE EN DEFENS

ETAPE 1 (Automne 2023)

Une première phase de mise en défens a consisté à empêcher toute intrusion des entreprises dans la zone de présence des stations d'Androsaces. Des linéaires de filets sont largement déployés, entre les zones de travaux et d'implantation des équipements de chantiers et la zone de présence des stations d'Androsaces (voir photo et carte au chapitre précédent).

ETAPE 2 (Automne 2023) :

Préalablement aux terrassements des fouilles de pylônes, **des écrans pare-blocs** (voir exemple ci-contre) seront installés, en aval de la zone de terrassement pour contenir dans l'emprise tous les matériaux excavés (voir implantation des écrans sur la carte au point précédent)

On évite ainsi, tout transfert de matériaux rocheux vers les zones d'implantation de l'Androsace, située environ 35 m plus en aval.

Ces matériaux seront ensuite repris pour remise en place définitive au niveau des fouilles du pylône.

Photo 3 Exemple d'écran pare-bloc qui sera installé en aval de la zone de terrassement.



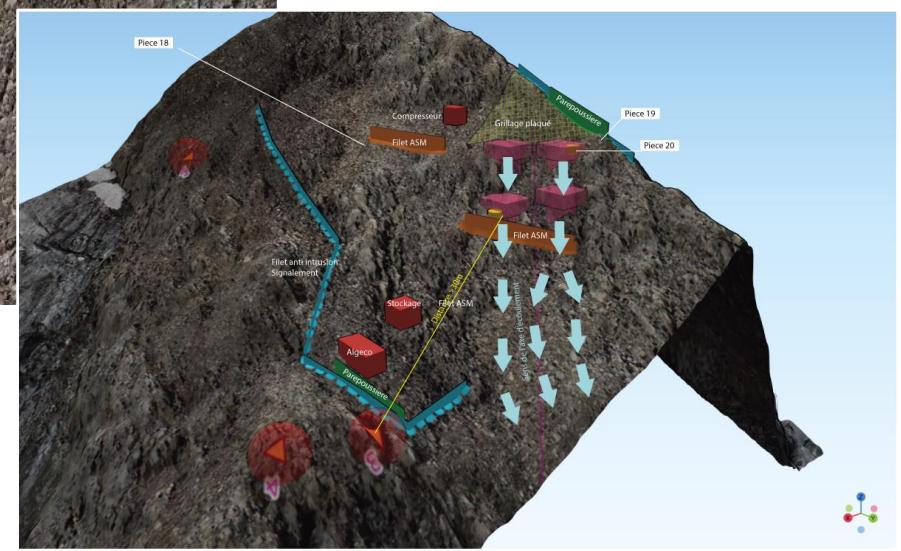
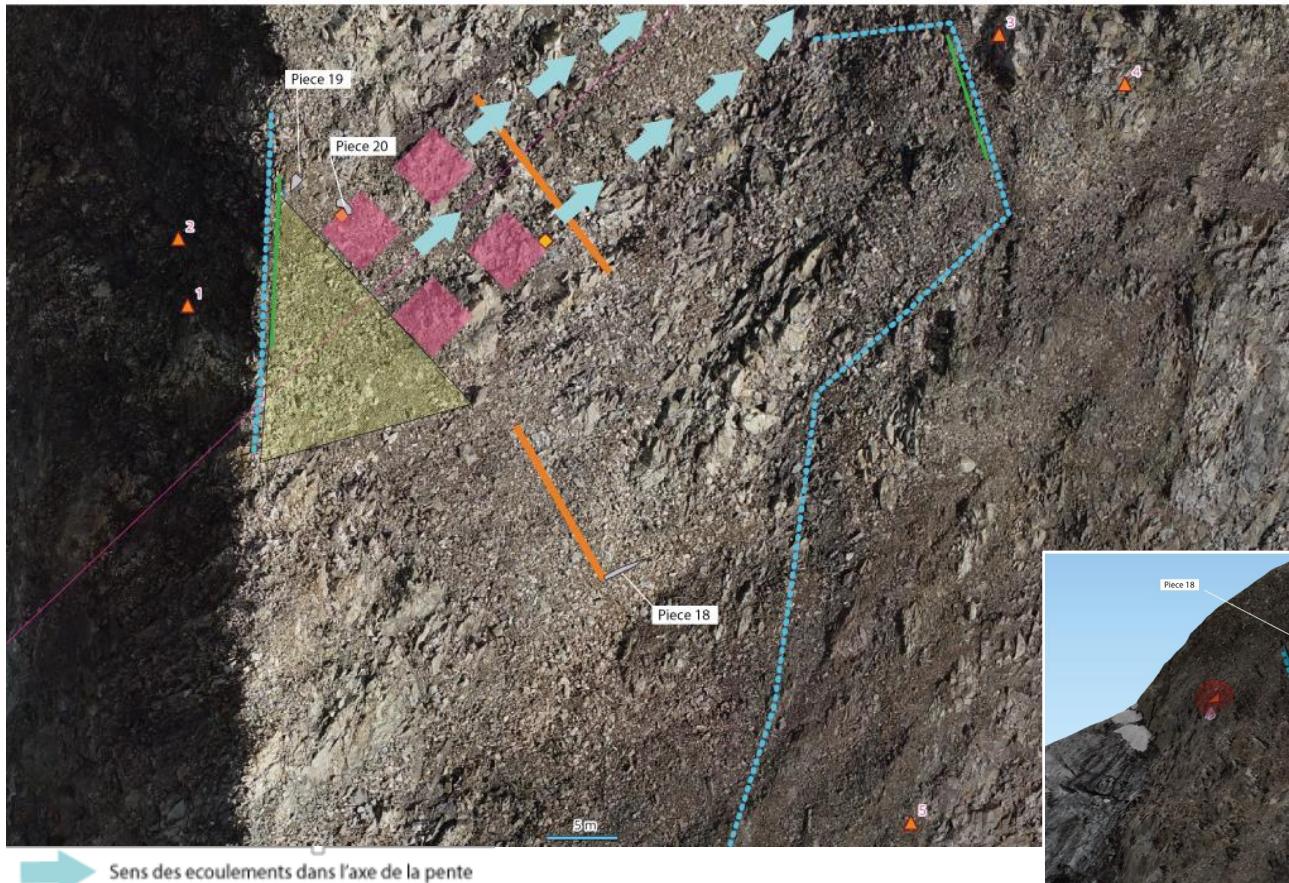
Il n'existe aucun risque de transfert de matériaux d'excavation de la zone de terrassement vers les stations d'Androsaces, situées en amont, sur l'autre versant (versant Nord-ouest du rognon rocheux).

Les risques d'apports de grande quantité de poussière, qui porterait indirectement atteinte à la conservation des stations d'Androsace est minime pour les raisons suivantes :

- > Deux des cinq stations d'Androsaces recensées, sont situées sur le versant abrupte Nord-ouest, séparé de la zone d'émissions de poussières en versant Nord-est, par une crête rocheuse, en amont.
- > Les trois autres stations d'Androsaces, sont situées au nord-est et à l'est de la zone d'émission, à une distance de plus de 35 m.
Les poussières les plus lourdes se déposeront dans un rayon bien plus restreint autour de la zone d'émission.
Les poussières les plus légères, prises par les vents dominants et diffusées dans l'atmosphère, proche de la zone d'émission, ne risqueront pas de créer d'apport massif susceptible de couvrir la plante.

Par ailleurs, la pente naturelle du terrain impose un sens d'écoulement de tout fluide, en cas d'incident technique (béton, ciment), suivant une trajectoire en dehors des axes où sont présentes les espèces protégées (voir cartes page suivante).

Carte 3 Sens d'écoulement des fluides en cas d'incident technique (béton, ciment)



ETAPE 3 (Printemps 2024) :

Par mesure de précaution, préalablement à la réalisation des forages, le linéaire de filet de mise en défens déjà en place (voir plus haut), sera doublé d'un écran tissé à maille fine de 2 m de haut, broché au sol. Les poussières qui s'élèveraient au-dessus de la hauteur de ce filet (2 m environ), prises par les vents dominants seront diffusées dans l'atmosphère, sans risque d'apport massif sur les plantes.



Photo 4 *Ecran tissé à maille fine de 2 m de haut*

Un grillage de stabilisation sera plaqué au sol (voir carte 1, page 4) pendant la durée du chantier, pour éviter tout risque de mobilisation de matériaux rocheux de la surface du sol, vers les zones de protection des stations d'Androsace.



4 > SUIVI DES MESURES ENVIRONNEMENTALES

Nous rappelons, qu'en application à la mesure MA1 inscrite à l'étude d'impact, une assistance technique environnementale durant la phase travaux assure la bonne mise en œuvre des mesures. Cette assistance comprend :

- > La présence d'un expert environnement, en phase de travaux sensibles (terrassement, forage, coulage des massifs) pour accompagner la mise en œuvre et contrôler l'efficacité des mesures.
- > Le suivi du chantier en interne à la SATG, par la personne référente en charge de l'observatoire environnemental de SATA Group : contrôle périodique des installations de chantier, contrôle des mises en défens et de leur bon état, vigilance et information préalable à toute personne intervenant sur le chantier.